



21 OCT 2022

SALON

L'

DE

INFO

ASSOCIATIVE

Fiscalité des associations

Peut-on employer des salariés ?

Gestion des ressources humaines

Recrutement des bénévoles

Que signifie « association loi 1901 » ?

Quelles sont les responsabilités des dirigeants ?

Le projet associatif : à quoi ça sert ?

ENTRÉE LIBRE

9H/12H

> 13H30/17H

Cité des associations
93, la Canebière - 13001 Marseille



VILLE DE
MARSEILLE

LE SALON DE L'INFORMATION ASSOCIATIVE RÉUNIT
DES PROFESSIONNELS DU MONDE ASSOCIATIF AFIN DE VOUS
CONSEILLER ET DE VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS.

CONSEILS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Conseil à la création
Gestion des associations
Mesures pour l'emploi
Droit et Association Loi 1901
Expertise
Conseil numérique
Dispositifs de formation
Rescrit fiscal
Ressources humaines

DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION

Management des associations
Conduite de projets
Recherche de financement
Dossier de subvention
Emploi, formation...
FDVA (Fond Développement Vie Associative)

RAPPORT AVEC LES INSTITUTIONS ET LES PARTENAIRES

Bénéficiaire d'une expertise
Gérer les comptes d'une association
Optimiser la trésorerie
et réaliser un investissement
Assurer l'association, ses activités
et ses adhérents...

SUR INSCRIPTION

04 91 55 33 37 et 04 91 55 38 42

hkacimi@marseille.fr - jsierra@marseille.fr

DCS/Direction de la Communication Extérieure - Ville de Marseille © AdobeStock
Imprimerie municipale de la Ville de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

